



AIDES NATIONALES ET LOCALES DÉJÀ EXISTANTES

AIDES

Pour les Véhicules Utilitaires Légers (VUL) et Véhicules Automoteurs Spécialisés (VASP) électriques ou hydrogène jusqu'à 3,5 t.

Bonus écologique :

- pour l'achat, la LOA ou la LLD d'un véhicule électrique ou hydrogène neuf (émettant moins de 20 g/Km de CO₂).
- 27 % du coût d'acquisition TTC dans la limite de 6 000 € pour les modèles dont le prix est inférieur à 45 000 € ; 3 000 € pour les modèles dont le prix est supérieur à 45 000 €

BON A SAVOIR

Cumulable avec les aides de l'État, l'aide de la Métropole permet de diminuer ou annuler le surcoût lié à l'achat d'un véhicule à faibles émissions en fonction du modèle choisi.

Prime à la conversion :

- pour les ménages dont le Revenu de Référence par Part (RFR/part) est inférieur ou égal à 13 489 € : 2 500 € pour le remplacement d'un véhicule essence mis en circulation avant 1997 ou d'un véhicule diesel mis en circulation avant 2006 par un véhicule électrique ou hydrogène neuf ou d'occasion.
- Prime doublée à 5000€* si le RFR/PART est inférieur à 6 300€ ou si le trajet domicile-travail est supérieur à 30 km ou si le kilométrage annuel est supérieur à 12 000 km.
- Pour les ménages dont le RFR/PART est > 13 489€ : 2 500 € pour le remplacement d'un véhicule essence mis en circulation avant 1997 ou d'un véhicule diesel mis en circulation avant 2001 par un véhicule électrique ou hydrogène neuf ou d'occasion.

Plus d'informations :

www.service-public.fr (rubrique Transports > Mesures antipollution)

**Dans la limite de 80% du coût d'acquisition du véhicule*

OÙ S'APPROVISIONNER EN GPL, GNV, ÉLECTRIQUE ET HYDROGÈNE ?

- **Début 2020 :**
10 stations GPL, 2 stations GNV, 38 bornes électriques et 1 station hydrogène sont opérationnelles.
- **Courant 2020 :**
1 station GNV supplémentaire et poursuite de la transformation des bornes électriques existantes issues de l'expérimentation by Ha : mo

- **Début 2021 :**
2 stations GNV supplémentaires et 1 nouvelle station hydrogène
- **La Métropole** est déjà engagée sur le développement et la reconversion de stations existantes sur les années suivantes.

Pour connaître les adresses des stations, consultez notre carte dynamique sur **www.lametro.fr/zfe**

COMMENT OBTENIR DE L'AIDE ?

- **Pour bénéficier directement de l'aide financière :**
Remplissez et envoyez le dossier de demande de subvention téléchargeable sur **lametro.fr/zfe** accompagné d'un devis ou projet de contrat de location.
Contact et dépôt de dossier : **[04 57 38 50 39](tel:0457385039) / commerce.artisanat@lametro.fr**
- **Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit :**
Contactez-nous sur **lametro.fr/aideachat**
- **Pour vos questions et démarches sur la ZFE et les aides :**
Consultez notre assistant virtuel en ligne sur **lametro.fr/zfe**



***EN REMPLACEMENT D'UN VUL NC, CQA5, 4 OU 3 (sauf cas d'adaptation de moteur).**



VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (VUL)

- Électrique
- GNV
- GPL
- Hydrogène
- Adaptation de moteur au GNV, GPL ou à l'électrique



VÉLO CARGO OU REMORQUE À VÉLO

- Standard
- À assistance électrique



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN UTILITAIRE ? LA MÉTROPOLE ET L'ADEME VOUS AIDENT À L'ADAPTER OU LE REMPLACER PAR UN VÉHICULE MOINS POLLUANT



Pour améliorer la qualité de l'air de la métropole, Grenoble-Alpes Métropole et 10 communes ont mis en place depuis le 2 mai 2019 la « Zone à Faibles Émissions Mobilité », **une zone géographique dont l'accès est réservé aux poids lourds et véhicules utilitaires les moins polluants**, sur la base de leur classement vignette Crit'Air (Certificat Qualité de l'Air). **Cette zone sera élargie à 27 communes en février 2020.**

Cette mesure concerne également les particuliers propriétaires de ce type de véhicules. Pour vous aider à vous adapter, la Métropole et l'ADEME proposent :

- **des aides pour le changement** de motorisation d'un véhicule ou **pour l'achat et la location** de véhicules faibles émissions en cas de mise à la casse d'un véhicule utilitaire essence immatriculé avant 2006 ou diesel avant 2011 ;
- **un accompagnement** pour vous aider à faire le bon choix.

1 FAIRE LE POINT SUR VOS BESOINS

La Métropole et l'ADEME proposent aux particuliers propriétaires de véhicules utilitaires légers (VUL) résidant dans la métropole grenobloise de **bénéficier gratuitement d'une prestation de conseil individualisé d'une valeur de 1000 € :**

Cette prestation inclut :

- **Un Rdv :** pour faire le point sur l'usage de votre véhicule.
- **Des propositions :** solutions de mobilité adaptées à vos besoins / aides publiques existantes / nouveaux types de véhicules à faibles émissions.

2 BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Vous pouvez être aidé pour **remplacer votre véhicule utilitaire par un véhicule à faibles émissions destiné au transport de marchandises** (catégorie N sur la carte grise) en :

- Achat neuf ou occasion,
- Location Longue Durée (LLD),
- Location avec Option d'Achat (LOA).



QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS PAR L'AIDE ?

Véhicule Utilitaire Léger (VUL) en motorisation

- Électrique,
- Gaz Naturel pour Véhicules (GNV),
- Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL),
- Hydrogène.

VUL adapté au GPL ou au GNV ou à l'électricité (changement de motorisation). Vélo cargo, triporteurs et remorques-vélo avec ou sans assistance électrique.

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- Particuliers dont la résidence principale est située dans l'une des 49 communes de la Métropole.
- Obtenez une aide de la Métropole et de ses partenaires jusqu'à 40 % du coût HT selon le type de véhicule.
- Mise à la casse d'un VUL non classé, Crit'Air 5, 4 ou 3 ou changement de motorisation d'un véhicule existant.
- 1 véhicule par personne.
- Cumulable avec les aides de l'État. (bonus écologique et prime à la conversion).
- Pour la location : versement de l'aide dès le premier versement de l'échéancier avec un minimum obligatoire de 24 mois de location.

Le dispositif d'aide est éligible jusqu'en décembre 2022. Il est susceptible d'être révisé afin de s'adapter à l'évolution de l'offre des véhicules à faibles émissions, et aux autres aides existantes... Les aides de la Métropole sont cumulables avec les aides d'État. Aide accordée dans la limite de l'enveloppe annuelle disponible.



BON A SAVOIR

Avec un véhicule à faibles émissions, faites des économies !

Outre le fait qu'il soit vertueux pour l'environnement et pour la qualité de l'air, un véhicule à faibles émissions peut vous permettre de réaliser des économies, le coût de l'entretien et de l'énergie étant moins important qu'un véhicule à énergie fossile.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

Les aides sont attribuées en fonction du calcul suivant : **votre revenu fiscal de référence à l'année N-1 divisé par le nombre de parts du foyer fiscal et selon 3 tranches :**

- ① Revenu fiscal de référence par part fiscale inférieur à 6 300€
- ② Revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489€
- ③ Revenu fiscal de référence par part supérieur à 13 489 €

VOUS METTEZ À LA CASSE UN VUL NON CLASSÉ, CRIT'AIR 5, 4 OU 3

CATÉGORIE DE VÉHICULE	BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE	VOUS METTEZ À LA CASSE UN VUL NON CLASSÉ, CRIT'AIR 5, 4 OU 3				VOUS CHANGEZ SA MOTORISATION		
		VÉHICULE GNV	VÉHICULE GPL	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE HYDROGÈNE	ADAPTATION GNV	ADAPTATION GPL	ADAPTATION ÉLECTRIQUE
Petit utilitaire ≤ 2,5t	①	6 800 €	6 800 €	3 600 €	6 000 €	4 800 €	3 600 €	6 000 €
	②	5 000 €	5 000 €	3 000 €	5 000 €	4 000 €	3 000 €	5 000 €
	③	3 250 €	3 250 €	1 500 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €	2 500 €
Grand utilitaire >2,5t et ≤ 3,5t	①	12 500 €	12 500 €	7 200 €	Véhicule à venir en 2020	4 800 €	3 600 €	7 200 €
	②	8 500 €	8 500 €	6 000 €		4 000 €	3 000 €	6 000 €
	③	5 500 €	5 500 €	3 000 €		2 000 €	1 500 €	3 000 €
Vélo cargo/ triporteur/ remorque	①			600 €				
	②			500 €				
	③			250 €				
Vélo cargo/ triporteur/ remorque à assistance	①			1200 €				
	②			1000 €				
	③			500 €				

